



Ajaccio, le 26 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, et Franck Robine, Préfet de Corse, ont réuni ce matin l'ensemble des opérateurs aériens et maritimes de l'île ainsi que la CCI, concessionnaire des infrastructures portuaires et aéroportuaires, afin d'organiser la sécurisation optimale au plan sanitaire du retour en Corse des personnes ayant passé les vacances scolaires en dehors de l'île.

Cette réunion, dont le principe a été acté compte tenu notamment de l'évolution de la situation en Italie, a permis d'une part de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures d'information à destination des voyageurs provenant des zones à risques et d'autre part de renforcer et de sécuriser l'ensemble des dispositifs à la veille de l'afflux de voyageurs lié à la fin de la période de congés scolaires.

Dans ce contexte, une procédure d'information renforcée va ainsi être mise en œuvre avec le concours des opérateurs de transports pour que tous les voyageurs soient individuellement destinataires, par tous les moyens possibles (mail, SMS, flyers...), d'un document de synthèse visant à informer les voyageurs, notamment ceux qui reviennent des zones à risque, des bonnes pratiques à adopter pour limiter les risques de circulation du coronavirus.

Ces consignes seront aussi diffusées par les compagnies aériennes et maritimes au moment de l'embarquement, puis durant le voyage.

Cette réunion a également été l'occasion de préciser les consignes adressées aux voyageurs :

- Les personnes de retour de zones à risques ne présentant pas de symptômes doivent suivre les conseils de prévention donnés aux voyageurs. Elles peuvent obtenir des renseignements sur le coronavirus au **0800 130 000**.
- Les personnes de retour de zones à risque présentant des symptômes suspects (toux, fièvre) doivent rester à domicile et contacter le centre 15. Elles ne doivent ni aller chez leur médecin, ni se présenter aux urgences des hôpitaux.

Le principe d'une réunion quotidienne entre la Collectivité de Corse, l'Etat et leurs services respectifs a également été reconduit. Cette veille quotidienne permettra d'une part de suivre au plus près l'évolution de la situation sanitaire, y compris aux plans européen et international, et d'autre part d'adapter en conséquence les dispositifs mis en œuvre.